CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

Présents : JR DECOLLONGE, C DUPRE, C PILON, C GOUTTARD, MC GOUTON ,S CHASSAGNEL, E DUCREUX, S GUILLOT, D DELORME, P MAYNAND, J FOUILLAT

1- Approbations et votes des comptes de gestion commune et CCAS 2018

Voté à l'unanimité par les membres du conseil.

2- Approbations et votes des comptes administratifs commune et CCAS

Voté à l'unanimité par les membres du conseil.

Comptes administratifs commune 2018

Recettes de fonctionnement = 161 555,49€

Dépenses de fonctionnement = 210 465,50€

Recettes d'investissement = 55 872,38€

Dépenses d'investissement = 79 363,68€

Comptes administratifs CCAS 2018

Recettes de fonctionnement = 2 700,00€

Dépenses de fonctionnement = 963,50€

3- Vote des budgets commune et CCAS

Il a été approuvé par le trésorier.

Voté à l'unanimité par les membres du conseil.

Budget commune 2019

Recettes de fonctionnement = dépenses de fonctionnement = 234 142,70 € Recettes d'investissement = dépenses d'investissement = 321 071,10 €

Budget CCAS 2019

Recettes de fonctionnement = dépenses de fonctionnement = 1 589,02€

4- Affectation du résultat de fonctionnement 2018

Voté à l'unanimité par les membres du conseil.

Excédent de 45 582,99 € affecté en investissement pour 2019

5- Contribution SYDER (Syndicat d'électricité)

Le conseil vote à l'unanimité pour la fiscalisation des 22 354 €.

6- Contribution SIEMLY (Syndicat des eaux)

Montant fiscalisé : 1104,66 € soit 3,06 € par habitant

Voté à l'unanimité par les membres du conseil.

7- COR

Une Charte portant sur le pacte financier et fiscal de solidarité va être signée entre la COR et l'ensemble des communes avec :

- Une volonté de réaliser des investissements directs sur les communes dans les domaines qui relèvent de sa compétence
- Son engagement d'apporter un soutien financier permettant d'aider chaque commune pour la réalisation d'un investissement de son choix avant la fin du mandat (pour Affoux travaux de la salle des fêtes)

8- Questions diverses

Auberge

Les nouveaux aubergistes sont arrivés ce jour.

Après l'état des lieux, il a été constaté plusieurs disfonctionnements :

Il n'y a pas d'électricité à l'auberge. Une vitre est à réparer en cuisine. Il faut vérifier le trousseau de clefs. (Chambre froide et boite aux lettres) Marc doit poser la plaque en inox dans la salle du bar.

• Dans le logement

- Fuite dans les WC
- Le cumulus fuit : il va falloir le changer
- A priori 3 radiateurs ne fonctionnent pas
- Il faudra prévoir le ramonage du tuyau du poêle.
- Le compteur d'eau n'a pas pu être relevé, il doit être avec celui du gîte.

Amendes de police

Il faut refaire les marquages des places de parking au sol sur la place du village, en intégrant des places pour les personnes handicapées.

Ecole

2 devis en attente pour installer un urinoir en plus pour les garçons, avec un petit lavabo.

• Poubelles

RDV le 5 avril à 11H20 avec 3 experts

• Lecture du courrier de Mr Chalinet envoyé à Mr Croizat

Sans réaction, la commune fera une lettre recommandée à la personne concernée.

RGPD

Note sur la mise en place du RGPD.

Une information complémentaire sera demandée à la COR, pour savoir si on peut réduire l'intervention à une journée pour limiter les coûts.

- Accord d'une subvention de 200 € pour l'association théâtre d'Affoux et 3500€ pour le centre de loisirs qui seront versées dans les prochains jours.
- Pour rappel, la CAF reverse à la commune la somme de 2000€ par an en contrepartie de la subvention versée.

Les autres subventions seront versées en fin d'année comme à l'accoutumée.